

DÉPUTÉ info

FÉVRIER 2008

numéro 03

Lettre d'information

GRATUITE

Annick GIRARDIN, député de Saint-Pierre-et-Miquelon - www.annickgirardin.fr



ÉDITO

LE MOUVEMENT « CAP SUR L'AVENIR » présentera une liste aux prochaines élections municipales et les membres du mouvement m'ont demandé de prendre la tête de liste pour cette campagne.

Notre groupe a en effet estimé que j'étais la mieux placée - compte tenu de mon implication politique depuis 2000 et de ma connaissance des dossiers - pour mener la campagne et défendre les idées et les projets de « Cap sur l'avenir » pour ces municipales.

Certains d'entre-vous se sont étonnés de me voir accepter cette proposition alors que nous avions déjà déclaré ne pas être favorables au cumul des mandats.

Deux raisons principales ont motivé ma décision : Nul n'ignore les difficultés financières que connaissent les collectivités locales et notamment la commune de Saint-Pierre. Quel que soit l'attrait des programmes proposés par les différentes listes candidates, la municipalité ne peut honnêtement compter sur sa base fiscale très limitée pour y puiser les moyens de mettre en œuvre sa politique et ses projets. Le prochain conseil municipal devra inévitablement aller chercher auprès de l'Etat les fonds nécessaires à la réalisation de son programme.

Or, depuis 9 mois que je suis élue députée, j'ai pu vérifier qu'il faut une forte dose de persévérance, la constitution d'un réseau important de relations et surtout une présence régulière et affirmée auprès des ministres et de leur cabinet pour se faire entendre et espérer obtenir gain de cause. Si autant de mes collègues de l'Assemblée Nationale ont fait le choix d'un double mandat de député-maire, c'est pour une simple raison : une efficacité évidente dans la défense des dossiers de leur commune.

Il faut regarder la réalité en face, la France compte près de 36 800 communes et pour se faire entendre à Paris, le maire de Saint-Pierre, premier magistrat d'une toute petite communauté de 5500 habitants « exilés » à plus de 4800 kilomètres de la capitale, cumule malheureusement les handicaps. Il lui

faudra beaucoup d'allers-retours pour convaincre, sans compter les coûts pour la municipalité, engendrés par ces déplacements inévitables.

Je suis aujourd'hui convaincue qu'un mandat de parlementaire est un atout déterminant pour l'exercice du mandat de maire. Quel que soit l'objet de mes fréquents rendez-vous dans les ministères, il me sera toujours possible d'intervenir auprès d'un ministre ou d'un de ses conseillers pour la finalisation d'un dossier communal.

Je suis bien consciente que ce qu'attend la population de sa mairie, c'est un travail de proximité. Or, cette idée n'est pas incompatible avec le double

Je suis aujourd'hui convaincue qu'un mandat de parlementaire est un atout déterminant pour l'exercice du mandat de maire.

mandat, car une mairie c'est avant tout un projet soutenu par toute une équipe municipale. C'est la deuxième raison pour laquelle j'ai accepté de prendre la tête de liste « Cap sur l'avenir ».

Tout d'abord, le projet est concret, réaliste, proche des préoccupations de nos concitoyens. Je fais ensuite

entièrement confiance aux membres qui forment la liste pour justement faire le relais avec la population durant mes absences et appliquer cette politique de proximité que nous défendons depuis toujours.

Je sais pouvoir m'appuyer sur leurs compétences, sur leur motivation, leur sens des responsabilités et sur l'esprit d'équipe qui a toujours animé le mouvement « Cap sur l'avenir » depuis sa création.

Voilà donc les deux raisons principales qui ont motivé ma décision. Si j'ai accepté de mener la liste « Cap sur l'avenir » pour les municipales, c'est que je suis honnêtement et intimement persuadée que mon mandat de parlementaire est une vraie chance pour la ville de Saint-Pierre et que l'équipe qui porte ce projet municipal a toutes les qualités requises pour le mener à son terme avec succès.

» Annick GIRARDIN

Député de Saint-Pierre-et-Miquelon

« Aide à la cuve »

150€ pour les foyers non imposables de l'Archipel

INVITÉE DU JOURNAL TÉLÉVISÉ DE RFO le 28 janvier dernier, Annick GIRARDIN annonçait alors une bonne nouvelle : « l'aide à la cuve » est aussi applicable à Saint-Pierre-et-Miquelon !

Cette mesure nationale créée en 2005 a pour objectif d'alléger la facture des ménages non imposables qui se chauffent au fioul. Initialement de 75 €, cette aide a été doublée en 2007 par le ministre Christine LAGARDE.

Durant plusieurs semaines, le député et son équipe ont bataillé ferme contre une administration parfois « hermétique », afin de faire reconnaître que rien n'empêchait l'application à Saint-Pierre-et-Miquelon de cette mesure.

Il est pénible de devoir se battre continuellement contre certains cadres administratifs qui ne voient « pas plus loin que le bout de leur stylo »... Saint-Pierre-et-Miquelon ayant un statut particulier, il est tellement plus simple de répondre que telle mesure ou telle loi n'y sont pas applicables.

C'est pour certains une solution de facilité, qui demande donc au député et à son équipe d'être toujours en alerte, vigilants (d'où la nécessité d'une veille législative attentive), fort en argumentation, avec une dose obligatoire de persévérance, parfois à la limite du harcèlement.

On peut cependant regretter que depuis sa

SOMMAIRE

Edito P.1

« Aide à la cuve » P.1

Revalorisation des retraites P.2

Réserve parlementaire P.2

Remplacement du baliseur

« Paul Veillon » P.2

Travail législatif P.2

pièces justificatives avant le 30 juin 2008 à la Trésorerie Générale à Saint-Pierre ou à la Délégation de la Préfecture à Miquelon. Il ne faut donc pas hésiter à prendre contact avec ces administrations pour toute information complémentaire. Cette aide est un droit, si vous êtes éligible, faites le valoir.

A noter que l'application locale de cette aide est totalement indépendante de l'aide prévue par le Conseil territorial, ou celles des CCAS et de la CPS. Elle est donc en toute logique cumulable avec celles-ci.

Pour conclure, rappelons que dans un courrier commun du 3 décembre 2007, le sénateur et le député sollicitaient auprès du ministre de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités locales, de la subvention exceptionnelle de 300.000€ pour aider les ménages à revenus modestes de l'Archipel à répondre au besoin vital de chauffage.

En cumulant les 100.000€ d'aide sociale versés au Conseil territorial et l'application locale de « l'Aide à la cuve », on peut estimer aujourd'hui que le ministère de Michèle AL-LIOT-MARIE a répondu à cette demande.

Par ailleurs, Annick GIRARDIN a également soulevé à plusieurs reprises l'idée d'une



création en 2005, personne ne soit monté au créneau pour rendre cette mesure applicable localement.

Annick GIRARDIN et son équipe ont mené ce combat avec succès, puisqu'il a abouti à un résultat concret pour l'Archipel : une aide de 150€ par foyer non imposable se chauffant au fioul. Selon nos calculs, cette aide concernerait près de 1250 foyers de Saint-Pierre et de Miquelon et pourrait donc transférer sur l'Archipel - selon le nombre de dossiers déposés - une somme proche de 187.000€.

Pour en bénéficier, les ménages non imposables doivent faire parvenir certaines

aide au changement de chaudière, afin d'inciter les foyers à s'équiper de matériel plus économique en matière de consommation de fioul. Selon les conseillers de Christian ESTROSI, cette idée jugée très intéressante par le secrétariat d'Etat à l'Outre-mer pourrait être mise en place dans le cadre des crédits du Contrat de projet Etat/Conseil territorial, dans lequel figure une enveloppe pour la réduction de la consommation d'énergie.

Retrouvez des compléments d'information sur le blog du député : www.annickgirardin.fr

Revalorisation des retraites

La « bataille » débute au printemps prochain

Annick GIRARDIN EN A PRIS L'ENGAGEMENT : elle se battra pour que les retraites et minima sociaux soient revalorisés, afin de permettre à tous de vivre dignement.

Il est inadmissible qu'aujourd'hui le montant des retraites et autres minima sociaux puisse être inférieur à celui du salaire minimum, c'est totalement injuste !

Ce salaire minimum correspond pourtant bien à un plancher au-dessous duquel le législateur a évalué qu'il n'était pas possible de vivre décemment.

C'est non seulement injuste, mais incohérent pour un président de la république qui a clamé haut et fort qu'il serait le « président du pouvoir d'achat » et qu'il ne laisserait aucun français sur le bord de la route...

En décembre dernier, le député avait saisi par courrier Xavier BERTRAND, le ministre du Travail, des Relations sociales et de la Solidarité, afin d'attirer son attention sur la perte vertigineuse du pouvoir d'achat des retraités de la CPS et de l'ENIM sur les 10 dernières années.

A l'heure où le Gouvernement doit enfin engager la discussion sur la revalorisation des retraites, Annick GIRARDIN a de nouveau saisi Xavier BERTRAND le 24 janvier dernier, afin de souligner l'urgence d'intervenir dans

ce domaine, sous peine de voir toute une partie de la population française se marginaliser dans la pauvreté.

Dans ce courrier, le député est revenu à la charge sur la situation scandaleuse des pensions de réversion.

Comme elle l'a souligné lors de ses différentes interventions à la tribune de l'Assemblée Nationale - notamment lors du débat sur le pouvoir d'achat de décembre dernier - on ne peut honnêtement justifier que des personnes se retrouvent subitement avec comme seul revenu la moitié de la pension de leur conjoint décédé. Verser à la veuve ou au veuf la totalité de la retraite de son conjoint, ne serait que le juste retour des années d'efforts et de contribution du défunt et de la famille.

Dans l'attente d'une revalorisation généralisée des retraites et minima sociaux, Annick GIRARDIN propose au ministre certaines mesures urgentes afin de maintenir le pouvoir d'achat de certaines catégories de la population :

- l'augmentation de l'allocation adulte handicapé,
- la prise en compte dans le calcul de la retraite du temps consacré à l'éducation des enfants au cours d'un congé parental,

- l'augmentation des retraites suivant l'inflation,
- la revalorisation des petites retraites (y compris celles des caisses spéciales telles que l'ENIM), du minimum vieillesse et de la pension d'invalidité pour qu'elles atteignent le SMIC.

Les discussions sur la revalorisation des retraites débiteront ce printemps à la suite des municipales.

La Gauche en général attend « de pied ferme » le Gouvernement sur ce sujet sensible et les débats seront sans nul doute intenses et rudes.

Annick GIRARDIN sera aux côtés de ses collègues du groupe SRC dans cette bataille, afin que le Gouvernement prenne enfin pleinement conscience des difficultés que rencontre la population croissante des retraités.

Nous verrons alors si le Gouvernement FILLON respectera les engagements du candidat Nicolas SARKOZY.

Plus d'information sur le blog du député : www.annickgirardin.fr

Remplacement du « Paul Veillon »

IL Y A QUELQUES MOIS, les conclusions d'un rapport préconisaient l'abandon du navire baliseur « Paul Veillon » et de confier ses missions à un navire canadien. Cette information avait alors suscité - à juste titre - un certain émoi chez les agents de la Direction de l'Équipement comme chez beaucoup de nos concitoyens.

Le 27 juillet dernier, le député avait insisté auprès de Dominique BUSSEREAU, le secrétaire d'Etat chargé des Transports, sur le rôle indispensable d'un tel navire pour les ports de Saint-Pierre et de Miquelon, et demandait que le Gouvernement prenne les dispositions nécessaires pour procéder au remplacement du navire baliseur.

Les missions supplémentaires et l'expertise réalisées cet automne sur le navire en cale sèche n'ont fait que confirmer la nécessité de son remplacement dans les plus brefs délais.

Le permis de navigation du baliseur a expiré le 31 décembre 2007, or à la mi-janvier, aucune réponse satisfaisante n'avait encore été faite à ce propos. Aussi, le 22 janvier, Annick GIRARDIN a saisi directement Jean-Louis BORLOO, le ministre de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement durables (ministère de tutelle du secrétariat d'Etat chargé des transports).

Dans ce courrier, le député demande que le Gouvernement prenne rapidement une position claire quant au remplacement du baliseur « Paul Veillon ». Annick GIRARDIN y souligne la nécessité et l'importance d'un navire baliseur, notamment à l'heure où l'on entreprend une restructuration et la conception d'un véritable schéma de développement, tant pour la filière pêche et aquacole, que pour les futures activités portuaires dans notre Archipel. Il serait alors insensé de ne pas garantir le maintien des infrastructures élémentaires pour le bon fonctionnement et la sécurité de ces domaines d'activité.

L'actualité a d'ailleurs démontré il y a quelques jours encore le rôle indispensable du baliseur, puisqu'une dérogation de navigation a été faite au « Paul Veillon » afin que les agents des « Phares et balises » puissent intervenir d'urgence pour le remplacement d'une bouée qui avait été arrachée par la forte houle.



Réserve parlementaire

18.000€ pour un « skate park »

LE MERCREDI 30 JANVIER, le député recevait à sa permanence une délégation du Conseil Municipal des enfants.

Les jeunes répondaient à l'invitation d'Annick GIRARDIN qui voulait leur annoncer de vive voix l'attribution à la commune de Saint-Pierre, par le biais de la Réserve parlementaire, d'une somme de 18.000€ pour la réalisation d'un « skate park ».

Un peu intimidés au départ, les enfants qui étaient accompagnés de l'adjoint au maire de Saint-Pierre, Frédéric BEAUMONT, se sont rapidement sentis à l'aise et ont présenté leur projet de « skate park » qui devrait prendre place sur le terrain de jeu situé entre le Francoforum et le Centre Culturel et Sportif.

Le député leur a expliqué que c'était un projet qui lui tenait à cœur, puisque le Conseil des Jeunes - il y a quelques années - et le dernier rapport sur la jeunesse à Saint-Pierre-et-Miquelon, faisaient déjà mention du souhait des jeunes de voir se concrétiser la réalisation d'un tel équipement.

Le projet global tournant autour de 37.000€, Annick GIRARDIN espère bien qu'avec ces 18.000€, elle aura pu « amorcer la pompe » et que la Collectivité et la municipalité de

Saint-Pierre pourront participer et faire en sorte que ce projet tant attendu par les jeunes se concrétise.

Cette rencontre bien sympathique s'est terminée par un goûter durant lequel les enfants et le parlementaire ont longuement échangé sur les nombreuses autres actions que comptent mener les jeunes. Il est certain qu'ils ne manquent ni d'idées, ni de dynamisme.

Rappelons que ce Conseil Municipal des enfants est encore élu jusqu'en octobre 2008.



La délégation était composée de : Léa ROULET (le maire, à gauche sur la photo ci-dessus), Julie BRIAND, Sarah CRUNELLE, Clélia LEBAILLY, Léa LENORMAND, Nathan JANIL, Nathan DRILLET et Eric PLANTÉ.

Travail législatif

Les interventions du député à l'Assemblée Nationale

SÉANCE DU 05/02/08

Chèque emploi associatif : l'examen de cette proposition de loi a été l'occasion pour le député d'œuvrer pour que les associations puissent agir dans les meilleures conditions possibles, notamment suite aux affirmations choquantes de M. le Secrétaire d'Etat aux Sports Bernard LAPORTE sur l'antenne de RFO, concernant le problème réel du non-renouvellement des emplois aidés dans les associations, notamment sportives.

Cette intervention a aussi permis d'ouvrir à nouveau le dossier du Titre de Travail Simplifié au bénéfice des entreprises, associations et particuliers, un dispositif pourtant explicitement applicable dans l'Archipel, mais non-appliqué pour raisons administratives. Le ministre Xavier BERTRAND s'étant engagé à travailler à ses côtés sur ce dossier, le député espère qu'ils pourront travailler ensemble pour permettre la mise en place dans les meilleurs délais de cette mesure qui permettrait de simplifier grandement la gestion d'un certain nombre d'associations et petites entreprises de Saint-Pierre et de Miquelon, ou encore le développement des services à la personne, notamment au bénéfice des personnes âgées dans le cadre du maintien à domicile.

SÉANCE DU 24/01/08

Fusion ANPE/UNEDIC : le député est intervenu 3 fois au cours de cette séance nocturne et a interpellé le ministre de l'Economie, des Finances et de l'Emploi sur :

- l'impératif que constitue le maintien d'une structure locale, dotée de l'autonomie budgétaire et d'une instance paritaire, dans l'Archipel ;
- la prise en compte de l'organisation particulière de la Caisse de Prévoyance Sociale de l'Archipel ;
- les garanties que doivent obtenir les agents de l'ASSEDIC quant à la future convention, dans la mesure où ils n'auront pas, à l'inverse des agents de l'ANPE, le choix entre le nouveau statut et le maintien du statut actuel.

Suite à l'intervention du député, un amendement a été adopté à l'unanimité pour offrir des garanties quant au maintien des avantages du statut des agents de l'ASSEDIC.

Par ailleurs, madame LAGARDE a assuré Annick GIRARDIN qu'elle lui ferait une réponse écrite quant au maintien d'une structure locale, dotée de l'autonomie budgétaire et d'une instance paritaire à Saint-Pierre-et-Miquelon.

SÉANCE DU 16/01/08

Question au Gouvernement : suite à la visite éclair de Christian ESTROSI le 15 janvier dernier, Annick GIRARDIN a interpellé officiellement le secrétaire d'Etat à l'Outremer sur les réelles intentions de l'Etat pour aider l'Archipel en matière de pêche et d'aquaculture. L'important était ici que les engagements du gouvernement soient actés au Journal Officiel.

Retrouvez toutes les interventions sur le blog du député : www.annickgirardin.fr

CONTACT

Lettre d'information éditée par Annick GIRARDIN, député de Saint-Pierre-et-Miquelon.

Impression : Echo des Caps - Saint-Pierre sur papier recyclé. ne pas jeter sur la voie publique

NOUS CONTACTER

Permanence du député
7, rue René Autin
BP 4477

97500 SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON
Tél. 05 08 41 99 98 - Fax 05 08 41 99 97
ecrire@annickgirardin.fr

Blog : www.annickgirardin.fr